Nouvelles caméras = mieux protégés

La commune de Meulan-en-Yvelines était liée à celle des Mureaux dans le cadre du Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection du Val de Seine (SIVVS) pour la gestion du parc de caméras, avec un Centre de Supervision Urbain (CSU) commun. Depuis le 1er janvier 2019, la Ville a fait le choix de sortir de ce syndicat pour gérer le système de vidéoprotection au niveau communal et créer son propre CSU.

Plusieurs raisons ont conduit à ce changement : des procédures contraignantes, un matériel devenant obsolète, présentant des difficultés de maintenance, empêchant l'extension du nombre de caméras et le renouvellement du matériel. Désormais, la Ville de Meulan-enYvelines sera équipée de nouvelles caméras, plus performantes avec une possibilité d'extension par phasage qui débute dès 2019 et surtout une capacité d'enregistrement des images pendant 30 jours (contre 7 jours auparavant), laissant ainsi un délai plus conséquent pour consulter les vidéos en cas de déclenchement d'une procédure. Les opérateurs vidéo appartiendront tous au service de Police municipale et le visionnage sera continu en journée (enregistrement la nuit).

Infos pratiques

L'accueil du poste de Police municipale est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 16h30.

En cas de danger ou de nécessité, il est impératif de contacter le 17.